

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE TOURNEMIRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AVEYRON

Délibération N°2025-05-02

Séance du 21 octobre 2025

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Absents	0
Exclus	0

Date de convocation :
Le 14/10/2025

Date d'affichage :
Le 14/10/2025

OBJET

Attribution d'une
subvention à
l'Association des Parents
d'Élèves pour un voyage
scolaire

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 23/10/2025
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 23/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 octobre à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Etaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien, Madame Cristol Céline, M. Moulières JérémY, Mme Roques Fanny, Mme Odicino Sabrina, M. Monteillet Hugues, Mme Giordano Sandrine, M. Petraud Maxime, M. Goutte Maxime, M. Cocallemen Eric.

Absents excusés :

Madame Céline CRISTOL a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Les enseignantes de l'école publique du RPI Saint-Jean d'Alcas /Tournemire organise un voyage scolaire pour les élèves de CP au CM2 (36 élèves) à Leucate avec l'organisme Altia.

Le coût total du projet s'élève à **13 907 € TTC** pour l'hébergement, les activités et la restauration, auxquels s'ajoutent **2 282 € TTC** pour le transport, soit un **montant total de 16 189 € TTC**.

L'Association des Parents d'Élèves de l'école publique de Tournemire s'est engagé à cofinancer ce projet à hauteur de 6000€.

Afin de soutenir cette initiative éducative et citoyenne, **Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention municipale de 30 € par élève participant.**

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal
A 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

DÉCIDE :

Article 1 : D'attribuer une subvention à l'Association des Parents d'Élèves des écoles publique à hauteur de **30 € par élève inscrit au voyage scolaire** organisé à Leucate, pour l'année scolaire 2025/2026.

Article 2 : Le montant total de la subvention sera déterminé en fonction du nombre exact de participants, sur présentation de la liste nominative des élèves.

Article 3 : Cette subvention sera imputée sur le budget communal.

Article 4 : Monsieur est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance
Céline CRISTOL

Accusé de réception en préfecture
012-211202825-20251021-202505_02
Reçu le 23/10/2025

Le Maire informé de la délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par RPI ou par l'application Télérecours.

